

délégués - en exercice ...	85
- présents .....	50
Pouvoirs .....	7
Total votants .....	57

**Affaire n°033/01-2021**

CONVENTION AVEC LE SMITOM NORD POUR  
L'UTILISATION DES DECHETTERIES DU  
SIETOM PAR LES HABITANTS DES COMMUNES  
DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE ET DE LUMINGNY-  
NESLES-ORMEAUX.

**NOTA :**

Le président certifie que le compte-  
rendu de cette délibération a été  
affiché au siège du syndicat à  
Tournan-en-Brie, le 26/01/2021.

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU SIETOM**  
**SEANCE DU 18 janvier 2021**

L'An deux mil vingt-et-un le lundi 18 janvier à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 11 janvier 2021 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, président.

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline Moerman.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :  
Bruno REMOND, Cedric LESEINE, Eric CANTAREL, Jean-Paul BONVOISIN, Louis Marie SAOUT, Patricia CHAUVAUUX, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Loïc LE DIEU DE VILLE, Olivia LESEIGNEUR, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Nathalie SEMONSU, titulaires et Xavier KERSUAL, Annick FOURNIER, Pierre MURON, Elisabeth CLARA, Geneviève SCHEMBRI suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :  
Olivier TROUBAT, suppléant.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :  
Jean-Bernard BLONDIN, titulaire.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :  
Eric SERAFIN-BONVARLET, Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE Marie-Laure MORELLI, Patrick SALMON, Laurent GAUTIER, Alain GREEN titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :  
David VICENTE Marc TETARD, Sylvain CALDONNAZO , Frédéric POUPINOT, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Jean-Claude MERAKCHI, Etienne LEROY, Nathalie ROBAEYS, Jonathan CHAUMONT, Hugues MARCELOT, François MORATILLE, Michèle BENECH, Arnaud FABRE, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAVALUX titulaires et Eric PIASECKI, Régis THAUVIN suppléants.

**Pouvoirs :**

- de Patricia Casier à Eric Cantarel, (CCBRC),
- de Suzanne Barnet à Patrick Vordonis, (CCPB),
- de Patrice Legrand (CCVB) à Dominique Benoit (CCPB),
- de Géraldine Mirat à Dominique Rodriguez (CCVB),
- de Thierry Herry à Sylvain Caldonnazo (CCVB),
- de Jean-Claude Cocquelet à Jonathan Chaumont (CCVB),
- de Eddy Bapelle à Jean-Claude Merakchi (CCVB).

**Absents non représentés :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :  
Xavier Mauborgne, Olivier Devaux (excusé), Philippe Laporte, Nathalie Dutriaux, Jean-Pierre Fernandes, Gilles Groslevin, Eric Piot.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :  
Franck Grasseler, Erwan Dufaÿ, François Gisselmann (excusé), Jean-Rémi Bertrand.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :  
Aline Couderc, Yannick Ponce, Michelle Bouilland-Chauveau (excusée).

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG, Pontcarré) :  
Denis Thouvenot, André Lefrançois (excusé).

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Jean-Claude Gandrille (excusé), Dominique Becquart (excusé), Gérard Tabuy (excusé), Hocine Oumari (excusé), Flora Phongprixia (excusée), Analia Haller, Armado Oursel, Pierre Vasseur (excusé).

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Jean-Marie Chavance (excusé).

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Claudine Bouzonie, Ludovic Pouillot (excusé).

---

**033. CONVENTION AVEC LE SMITOM NORD POUR L'UTILISATION DES DECHETTERIES DU SIETOM PAR LES HABITANTS DES COMMUNES DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE ET DE LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX :**

Afin d'assurer un service de proximité aux habitants des communes de la Houssaye-en-Brie et de Lumigny-Nesles-Ormeaux, il est proposé de leur autoriser l'accès aux 6 déchetteries du SIETOM.

Pour cela, une convention entre le SMITOM Nord et le SIETOM est nécessaire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le projet de convention (en annexe) fixant les modalités et les conditions d'accès au réseau de déchetteries du SIETOM ainsi que les dispositions financières,

*Le Comité Syndical :*

- **APPROUVE** les termes de la convention susvisée,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un représentant dûment habilité à signer ladite convention avec le SMITOM NORD.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Tournan-en-Brie, le 19 janvier 2021.



Certifié exécutoire,  
Par affichage et transmission,  
en Préfecture.

Le Président,  
Dominique RODRIGUEZ.  
Signé électroniquement.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.*